



Info-municipal - Mars 2023



BIBLIOTHÈQUE IRÈNE-DUCLOS

Située au 565, Rang 7, la bibliothèque est accessible gratuitement à tous les citoyens de Saint-Claude!

Elle est ouverte les mardis soirs de 18h30 à 19h30, et les samedis matins 10h à 11h30.

En tant que membre du *Réseau Biblio Estrie*, une rotation de livres se fait à tous les 3 mois. De plus, vous avez accès à une tonne de livres numériques!

Les dons de livres sont acceptés, de même que les dons de jeux de société!

Bienvenue à tous!

Bibliothèque Irène-Duclos
565, Rang 7
Saint-Claude
819 845-3259



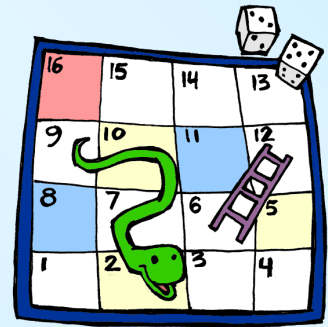
*** NOUVEAUTÉ! *** DONS - JEUX DE SOCIÉTÉ

La bibliothèque accepte maintenant les dons de jeux de société en vue d'offrir le service de prêt gratuitement!

Si vous avez des jeux complets à la maison qui ne servent plus, merci de nous les apporter. (*voir heures d'ouvertures dans le texte + haut*).

Merci de prévoir:

- Toutes les pièces du jeu + instructions
- Jeu en version française
- Boîte originale
- Milieu non-fumeur si possible



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église
Saint-Claude (Québec) JOB 2N0
819 845-7795
www.municipalite.st-claude.ca
Facebook: « Municipalité de Saint-Claude »





NOUVELLES MUNICIPALES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le **PREMIER** projet de « **règlement numéro 2023-271-09 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2023 à 19h**, à la salle du conseil sur le **PREMIER** projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet,

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à:

- Ne plus permettre les résidences de tourisme dans la zone CL-1 ;
 - * *Désormais, les résidents de tourisme ne seront plus autorisés dans cette zone.*
- Permettre les kiosques sur les terrains municipaux ou commerciaux dans les Zones CL-1, MIX-1, C-1, C-2 ET VT-1 ;
- Permettre les mini-maisons dans les zones VT-1 et RM-1;
- Permettre dans la zone VT-1 tous les établissements liés à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées ;
 - * *Les classes d'usage suivantes seront autorisées: (Établissement de restauration, établissement de restauration rapide, établissement de divertissement avec permis d'alcool, établissement de restauration champêtre). Notons par contre que la sous-classe « Établissement à caractère érotique » ne sera pas autorisée.*
- Autoriser dans les zones C-1, C-2 et MIX-1 les usages « commerce de détail, établissements liés à la restauration, établissements liés à la consommation de boissons alcoolisées et établissements hôteliers ;
- Autoriser tous les usages de résidentiels dans les zones C-1 et C-2 ainsi que dans les zones RE-1 à RE-7 ;
- Autoriser l'installation d'un quai sur des terrains sans bâtiment principal sous certaines conditions ;



NOUVELLES MUNICIPALES



- D'harmoniser les normes concernant l'abattage d'arbres suite à l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement régional #2020-01 et du règlement de concordance #2020-02;

La zone CL-1 est située à l'est du Lac Boissonneault et correspond essentiellement à la rue St-Pierre au croisement de la rue J-B Bruneau.

La zone MIX-1 est située au croisement de la route de l'Église et du 7^e rang (cadran Est) et correspond essentiellement au secteur de l'hôtel de ville.

La zone C-1 est située au croisement de la route de l'Église et du 7^e rang (cadran Nord et Ouest).

La zone C-2 est située au sud-est de la route de l'Église et au sud-ouest du cimetière de la municipalité.

Les zones RE-1 à RE-7 sont situées dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité correspondant au village et se trouvent de part et d'autre de la route de l'Église, le 7^e Rang, la rue Gérard et la rue Daniel.

La zone VT-1 est située au sud du lac Boissonneault entre la rue St-Pierre et 9^e Rang Sud et correspond au camping.

La zone RM-1 est située au sud du lac Boissonneault entre la rue St-Pierre et 9^e Rang sud.

L'illustration des zones concernées par la modification proposée peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, Route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.municipalite.st-claude.ca>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 7^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MARS 2023

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

Saint-Claude





NOUVELLES MUNICIPALES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Saint-Claude



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement.

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le **PREMIER** projet de « **règlement numéro 2023-272-06 visant à modifier le règlement de lotissement #2008-272 dans le but d'ajouter des exceptions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux de d'ajouter des normes applicables pour l'implantation d'une mini-maison.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2023 à 19h**, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet,

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à:

- Ajouter des exceptions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux;
- D'ajouter des normes d'implantation pour la construction d'une mini-maison.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, Route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.municipalite.st-claude.ca>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 7ÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2023

France Lauvertu, Directrice générale et greffière-trésorière



NOUVELLES MUNICIPALES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de construction.

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2023-273-04 visant à modifier le règlement de construction #2008-273 de la municipalité.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2023 à 19h**, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet,

Que le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à:

- Ajouter des dispositions concernant la cession des rues à la municipalité;
- Ajouter un schéma type pour l'installation d'un ponceau à même un fossé.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, Route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.municipalite.st-claude.ca>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 7ÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2023

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

Saint-Claude





NOUVELLES MUNICIPALES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de démolition.

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2023-336 relatif à la démolition d'immeubles.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2023 à 19h**, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet,

Que le projet de règlement vise à :

- **Favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;**
 - * *Le présent règlement vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle des immeubles dans un contexte de rareté des logements, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble ;*
- **Assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à et effet ;**
 - * *Les immeubles visés par ce projet de règlement de démolition sont :*
 - ⇒ *Un immeuble patrimonial reconnu et identifié par la municipalité, la MRC ou le gouvernement ;*
 - ⇒ *Un immeuble identifié à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC*
 - ⇒ *Un immeuble identifié dans un site patrimonial cité par la municipalité de Saint-Claude ou la MRC du Val-Saint-François ;*
 - ⇒ *Un immeuble cité par la municipalité ou la MRC ;*
 - ⇒ *Les éléments historiques d'intérêt régional ou local identifiées et les territoires d'intérêt historiques du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC du Val-Saint-François.*

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, Route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.municipalite.st-claude.ca>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 7ÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2023
France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **03 avril 2023 à 20h au 295, Route de l'Église**, où une demande de dérogation mineure « 2023-01-0001 » telle que présentée ci-dessous. L'item « demande de dérogation mineure » a été reportée par les membres du conseil à la séance du 6 mars dernier:

Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Le règlement de zonage numéro 2008-271, article 4.91 indique que la longueur du quai ne peut excéder (15) mètres. La demande vise à conserver un quai a une longueur de plus de 15 mètres.

Adresse du site concerné :

35, rue Lepage-Vigneux,
Saint-Claude
Lot 5 817 674
Zone : VR-3

Tout intéressé peut se faire entendre au :

295, Route de l'Église
Saint-Claude, QC
JOB 2NO
ou
directrice@st-claude.ca

DONNÉ à Saint-Claude, ce 7 MARS 2023

France Lavertu
Directrice générale, greffière-trésorière



PLAN



Centre
d'action
bénévole
de Windsor & Région

CLINIQUES D'IMPÔT BÉNÉVOLES POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU*

Bureau Municipal / Salle du conseil
295, RTE de l'Église
St-Claude

mercredi 15 mars de 10h à midi



**Résidents
de
St-Claude**



Apporter tous vos documents et relevés nécessaires

Un don suggéré de 5\$ est demandé

Des personnes bénévoles, compétentes et qualifiées feront vos déclarations.

Pour information : CAB de Windsor et région 819 845-5522

***Faible revenu :** Personne seule : 30 000 \$ Couple : 35 000 \$ Un adulte avec un enfant : 35 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire : 2 000 \$ Revenu en intérêts : 1 000 \$ et moins

*Ces cliniques sont offertes par le Centre d'Action Bénévole de Windsor et région
grâce à l'implication de plusieurs bénévoles, de Revenu Canada et du Ministère du Revenu du Québec*

ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS RÔLE 2024-2025-2026

Il se peut que vous ayez reçu récemment une lettre de l'entreprise JP Cadrin et associés, qui est mandatée par la MRC du Val-Saint-François pour effectuer l'évaluation des propriétés de notre territoire.

Cette évaluation peut-être effectuée en physique ou via un formulaire internet avec photos. Ils veulent mettre à jour les données sur les propriétés qui n'ont pas été visitées depuis les 9 dernières années. Ceux-ci seront munis d'une carte d'identité (avec photographie).

Si vous avez des questions n'hésitez pas à
communiquer avec le bureau
d'évaluation : 819 843-3635



**INSPECTIONS DE PROPRIÉTÉS
PAR LA FIRME JEAN-PIERRE CADRIN
& ASSOCIÉS, ÉVALUATEURS**

PRODUITS & SERVICES LOCAUX

Mes Trouvailles et bricoles

Friperie et artisanat

OUVERT DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2023

295, route de l'Église Saint-Claude (Québec) JOB 2N0
819 588-7998 100johanne@hotmail.ca

Heures d'ouvertures :

Mercredi : 9h30 à 14h

Jeudi : 9h30 à 17h

Vendredi : 9h30 à 17h

Samedi : 9h30 à 16h

ARGENT COMPTANT
SEULEMENT.

Venez me voir !



P.S. Je récupère aussi vos objets gratuitement : vêtements, plantes, vaisselles, bijoux, bibelots, jouets, livres, rideaux, draps, décorations, cadres et papeteries

(pas de meubles ni de gros électroménagers).

Johanne Maurice

PRODUITS FRAIS - LOCAUX

C'est déjà le temps de penser à l'abonnement pour les paniers de légumes. Prendre un abonnement c'est une bonne façon d'encourager une entreprise locale, de consommer des légumes de façon quotidienne et aussi de faire de belles découvertes.

Que vous soyez des habitués ou de nouveaux abonnés, consultez la section « Abonnement 2023 » de notre site (lesrecoltesdugrenier.ca) pour le fonctionnement et les options qui vous seront offertes cette année.



Les récoltes du grenier

741, Chemin St-Cyr
Saint-Claude

819 517-1014


*Les récoltes
du grenier*

LOISIRS

RÉUNION LIGUE BALLE FÉMININE

Une réunion se tiendra mercredi le 29 mars prochain, à 19h, à la salle du conseil de Saint-Claude, au 295 Route de l'Église, 2e étage.

Toutes les personnes intéressées à jouer cet été dans la ligue de balle peuvent de se présenter à cette rencontre d'informations.

Date: 27 mars , 19h

Lieu: Salle du conseil de Saint-Claude.
(295, Route de l'Église, 2e étage)

But: Rencontre d'informations concernant le début du calendrier



Offre d'emploi Préposé - terrain de balle

La municipalité de Saint-Claude est à la recherche d'une personne pour faire parti de l'équipe d'entretien du terrain de balle pour la saison 2023. Le préposé devra effectuer :

Principales tâches :

- Effectuer l'entretien général du terrain de balle (sauf les pelouses) ;
- Tracer les lignes sur le terrain avant la première partie de chaque soir de balle ;
- Allumer, éteindre les lumières en temps opportun ;
- Remettre au marqueur le contrôle du tableau d'affichage électronique et le ranger à la fin de chaque soirée de balle ;

Qualifications :

- Posséder une expérience bénévole ou de travail est un atout
- Être autonome, mature et responsable.

Veuillez faire parvenir votre cv accompagné d'une lettre de présentation à l'intervenant en loisirs, avant jeudi 23 mars par courriel, loisirs@st-claude.ca, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église
Saint-Claude, QC
JOB 2NO



INSCRIPTIONS - BALLE 5-12 ANS

Les inscriptions pour la balle des 5-12 ans est commencée!

Vous trouverez le formulaire d'inscription en dernière page de ce journal. Merci de le remplir et de le retourner au secrétariat de l'école, au bureau municipal ou par courriel: loisirs@st-claude.ca

Coût: 35,00\$ par enfant



CHRONIQUE DE L'INSPECTEUR

GUIDE AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DURABLES: LES SELS DE DÉGLAÇAGE

Déglacez votre entrée de sorte à préserver votre sécurité... et l'environnement !

Des études à grande échelle sont menées dans différents pays afin de trouver des alternatives plus vertes à l'épandage de chlorure de sodium sur les routes. En attendant, voici quelques suggestions pour déglacer votre entrée d'auto et de maison:

Le meilleur conseil reste de pelleter la neige à chaque bordée pour empêcher la formation de glace. Plus vous attendez, plus la tâche sera pénible et moins efficace.

Privilégiez les abrasifs aux fondants. Ils sont performants à toutes les températures et sont moins dommageables que les chlorures, pour la faune, la flore et vos matériaux.

Exemples : sable, graviers, litière pour chat, pierres volcaniques ou copeaux de bois. Au printemps, balayez, ramassez-les et récupérez-les pour l'année suivante !

N'utilisez des produits fondants que sur des zones problématiques telles que les fortes pentes. Ces produits sont très corrosifs et endommagent les revêtements autour de la maison (béton, pierres, bois, pavés, ciment, métal, etc.). Utilisez-les donc avec précaution et n'oubliez pas d'enlever la glace et la neige qui auront fondu avant de les épandre, autrement le fondant gèlera et n'aura aucune efficacité.

Finalement, suivez les indications inscrites sur l'emballage du produit et considérez la température réelle (sans facteur éolien) pour déterminer quel produit est le plus adapté.

Jennifer Bergeron
Officier en bâtiment et environnement
819 845-7795 #2
officier@st-claude.ca



Activités du Groupe Entraide

SOIRÉES DANSANTES - PROCHAINES DATES

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)

Orchestre : Estelle et Ray

Apportez vos consommations Prix d'entrée : 10 \$

QUAND: 11 mars - 20h

Thème : Le vert est à l'honneur!!



QUAND: 8 avril - 20h

Thème : Le printemps est à nos portes!



MATERNELLE 4 ANS - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

Vous désirez que votre enfant évolue dans un milieu stimulant au quotidien?

Inscrivez-le sans plus tarder à la maternelle 4 de notre école pour l'année scolaire 2023-24!

Voici quelques modalités à savoir :

- Votre enfant doit être âgé de 4 ans le 30 septembre 2023;
- L'inscription doit se faire en présentiel dans notre établissement situé au 301, Route de l'Église, Saint-Claude;
- Au moment de l'inscription, les parents doivent présenter l'original du certificat de naissance grand format de l'enfant (certificat délivré par le Directeur de l'état civil) ainsi qu'une preuve de résidence.

Site web: www.cssds.gouv.qc.ca/prescolaire

École: 819 845-3818 ou ndsourire@cssds.gouv.qc.ca



NOTRE-DAME-DU-SOUIRE
ÉCOLE

FAUSSES ALARMES



Les appels pour fausses alarmes représentent un temps précieux que les policiers de la Sûreté du Québec du Val-St-François ne peuvent attribuer à d'autres tâches en lien avec la sécurité de la population. Ils viennent réduire trop fréquemment le temps de patrouille et d'intervention.

Ces derniers mois les policiers ont eu à se déplacer plusieurs fois pour des alarmes défectueuses ou encore sans répondants. Les constats de 80\$ pour les particuliers ou de 155\$ pour les entreprises que doivent assumer les propriétaires de bâtiment, pourraient facilement être évités en suivant quelques conseils simples.

Faire la vérification annuellement de votre système d'alarme. Un bon fonctionnement peut facilement éviter les déplacements et désagréments inutiles. De plus, pour les systèmes d'alarmes liés à une centrale, il est important de s'assurer de donner le mot de passe aux employés et compagnies diverses qui pourraient avoir accès à la propriété ou au bâtiment.

Plusieurs compagnies permettent l'utilisation de mot de passe temporaire. Avoir une liste à jour des responsables et facilement joignable peut également aider. Ces derniers peuvent constater s'il y a eu bris ou introduction par effraction et appeler les policiers via le *4141 cas échéant.

Citoyens et citoyennes de **Saint-Claude**,
la fibre optique cogne à votre porte!



Contactez-nous pour réserver votre installation!



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel Explorer
l'inattendu
1888 532-COOP (2667) cooptel.ca



OFFRE D'EMPLOI

Animateur (trice) de camp de jour



En travaillant avec nous, tu auras la chance de passer un été fantastique, faire plusieurs sorties spéciales, compter sur un coordonnateur avec plus de 15 ans d'expérience en camp de jour et obtenir des outils qui te seront utiles plus tard.

Responsabilités

- Planifier, organiser et animer des jeux et activités pour les 5 à 12 ans ;
- Animer en duo un groupe de 20 à 30 jeunes ;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants de son groupe ;
- Aider au bon déroulement lors des ateliers & sorties spéciales ;
- Préparer les activités et le matériel nécessaire.

Exigences

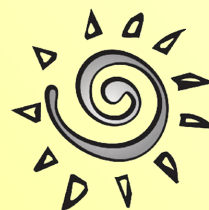
- Age minimum: 14 ans
- Être responsable, dynamique et créatif
- Être disponible pour TOUTE LA DURÉE du camp

Conditions de travail

Durée : Du 26 juin au 11 août (7 semaines)

Horaires : Flexibles, selon les inscriptions, de 2 à 4 jrs/semaine

Salaire: 15.25\$/heure (prime avec expérience & formation)



Animation Estivale
Saint-Claude

Formations disponibles rénumérées (premiers soins et/ou animation)

Pour poser votre candidature, faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de présentation à la municipalité de Saint-Claude avant jeudi 23 mars 16h30 à M. François Séguin, au loisirs@st-claude.ca, ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude
Intervenant en loisirs
295, route de l'Église
Saint-Claude, JOB 2N0





Éconologis, un service simple et gratuit !



Éconologis est un programme gouvernemental en efficacité énergétique qui aide les ménages à revenu modeste à améliorer leur confort et à mieux contrôler leur consommation d'énergie.

Principaux critères d'admissibilité

- › être locataire ou propriétaire
- › respecter le seuil de revenu maximal selon le nombre d'occupants

Pour vous inscrire au programme Éconologis ou en savoir plus, communiquez directement avec l'organisme autorisé par le gouvernement du Québec dans votre région :

En Estrie : 819-563-1585
www.expertbatiment.ca/econologis

concours

1000 \$
D'ÉPICERIE
AVEC ÉCONOLOGIS !



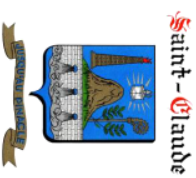
Seuil de revenu maximal selon le nombre d'occupants

Nombre d'occupants	Total des revenus de tous les membres du ménage
1 personne	27 514 \$
2 personnes › 2 adultes › 1 adulte + 1 enfant	34 254 \$
3 personnes › 3 adultes › 2 adultes + 1 enfant › 1 adulte + 2 enfants	42 111 \$
4 personnes › 4 adultes › 3 adultes + 1 enfant › 2 adultes + 2 enfants › 1 adulte + 3 enfants	51 128 \$
5 personnes › 5 adultes › 4 adultes + 1 enfant › 3 adultes + 2 enfants › etc.	57 989 \$
6 personnes › 6 adultes › 5 adultes + 1 enfant › 4 adultes + 2 enfants › etc.	65 401 \$
7 personnes › 7 adultes › 6 adultes + 1 enfant › 5 adultes + 2 enfants › etc.	72 814 \$

En participant au programme Éconologis, vous courez automatiquement la chance de gagner 1000 \$ d'épicerie!



INSCRIPTION BALLE SAISON 2023



ENFANTS

PRENOM	NOM	TELEPHONE	DATE NAISSANCE	AGE	# ASSURANCE MALADIE
--------	-----	-----------	----------------	-----	---------------------

1-

2-

3-

4-

LIGUE DE BALLE MOLLE POUR LES 5 A 13 ANS

LIGUE DE BALLE MOLLE POUR LES 13 A 16 ANS **

MARDI SOIR

JEUDI SOIR

35\$/JOUEUR

35\$/JOUEUR

**** SI NOUS AVONS SUFFISAMMENT D'INSCRIPTIONS**

LES ENFANTS ONT-ILS DES PROBLEMES DE SANTE ? LESQUELS ? : _____

PARENTS

PRENOM	NOM	TELEPHONE (URGENCE)	COURRIEL	ADRESSE
--------	-----	---------------------	----------	---------

1-

2-

DÉSIREZ-VOUS ÊTRE BÉNÉVOLE ? ☐ OUI ☐ NON



INSCRIPTION : Vous devez retourner le formulaire par courriel, par la poste ou au secrétariat de l'école avant le 1^{er} mai.
François Séguin, Intervenant en loisirs et en communication
819 845-7795 poste 3 loisirs@st-claude.ca 295, Route de l'Église, Saint-Claude, J0B 2N0

